



MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

QUE le rôle de perception pour l'exercice financier 2026 de la Municipalité de Sacré-Cœur est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

QUE les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

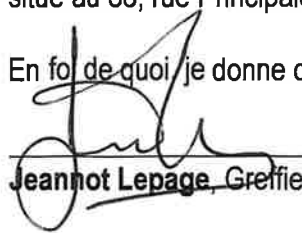
DONNÉ À SACRÉ-CŒUR CE 8^e JOUR DE JANVIER 2026.


Jeannot Lepage, Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jeannot Lepage, greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau de poste situé au 88, rue Principale Nord et à l'édifice municipal situé au 88, rue Principale Nord, le 8 janvier 2026, entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de janvier 2026.


Jeannot Lepage, Greffier-trésorier